



# Une opportunité pour bâtir un dialogue social constructif

## Employés construction



Une édition de la  
CSC bâtiment - industrie & énergie

Rue Royale 45 - 1000 Bruxelles

T 02 285 02 11

[cscbie@acv-csc.be](mailto:cscbie@acv-csc.be)

[www.lacsc.be/cscbie](http://www.lacsc.be/cscbie)

Janvier 2021



**CSC**  
bâtiment - industrie & énergie

## Table des matières

1. Serez-vous notre délégué construction ?
2. Pourquoi devenir délégué ?
3. Suis-je capable d'être délégué ?
4. Qui peut devenir délégué ?
5. Nombre de délégués par entreprise

# Prêt à faire la différence ?

Janvier 2021 | CP 200 - CONSTRUCTION

## 1 Serez-vous notre délégué construction ?

La CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE) est une centrale de la CSC et en tant que syndicat le plus représentatif dans le secteur de la construction, elle est toujours à la recherche de nouveaux délégués. Nous souhaitons vous appeler à nous rejoindre à travers ce dépliant. Êtes-vous la personne qui peut apporter un regard neuf, des idées nouvelles idées et qui ensemble, avec les collègues, peut faire la différence ?

Il est important que vous sachiez qu'il n'y a pas d'élections sociales dans le secteur de la construction et que la concertation sociale passe entièrement via la délégation syndicale. (Dans quasi toutes les entreprises de la construction), la délégation assume le rôle de comité de prévention et de protection au travail (Comité PPT) et du Conseil d'entreprise (CE).

Il est possible qu'il n'existe pas encore de délégation syndicale dans votre entreprise et que votre candidature fasse bouger les choses. A côté de cela, il y a de nombreuses entreprises de construction où une délégation syndicale est actuellement en place et où une concertation constructive se tient tous les mois entre l'employeur et les représentants des travailleurs. Cependant, les employés sont souvent sous-représentés ou pas du tout représentés dans cette concertation et un renforcement est donc plus que bienvenu. Quelle que soit la situation dans laquelle se trouve votre entreprise, votre engagement compte !

## 2 Pourquoi devenir délégué ?

Les représentants des travailleurs sont les porte-parole de leur collègues. Ils écoutent leurs questions et leurs doléances et en discutent avec la direction. Ils défendent également un lieu de travail plus sûr, de meilleures conditions de travail, moins de stress au travail et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est important que la voix de tous les travailleurs, y compris celle des employés, soit entendue et représentée.

Saviez-vous que dans les entreprises où il existe un dialogue social, le salaire moyen est plus élevé, on investit davantage dans la formation professionnelle, une place plus importante est accordée au bien-être au travail, ... Raison de plus pour défendre vos collègues !

Vous n'êtes toujours pas convaincu ? Alors prenez connaissance des expériences de quelques collègues délégués dans la construction. Selon eux, la concertation sociale peut faire une vraie différence.



A travers la concertation, l'employeur essaye de créer avec le délégué une ambiance de travail positive et saine.



## Marnix Claus

Chef de projet  
et délégué chez  
Engie Solutions

*“Grâce à la bonne collaboration avec la direction et la mise en place de procédures adéquates, nous avons pu continuer à travailler en toute sécurité pendant la crise du corona. Les délégués syndicaux ont protégé la santé de milliers de travailleurs dans de nombreuses entreprises durant cette crise sanitaire.”*



## Marc Vanhamel

Préparateur de chantier  
et délégué chez  
T.PALM

*“Je suis fier d’avoir obtenu une assurance-groupe pension pour l’ensemble des employé-e-s, un bel avantage, applicable sans aucune distinction entre les fonctions.”*

### 3 Suis-je capable d'être délégué ?

Se présenter en tant que délégué soulève de nombreuses questions.

- ☞ Pourquoi moi ?
- ☞ Suis-je capable d'être délégué ?
- ☞ Comment combiner cette mission et ma vie privée ?
- ☞ Pourrai-je encore évoluer dans mon entreprise ?
- ☞ Dois-je faire ce travail seul ?

#### *Ne vous inquiétez pas !*

Ces questions sont tout à fait logiques. Pour devenir un délégué, il suffit de faire preuve de bon sens et d'avoir le sens de la justice.

Les délégué(e)s peuvent s'appuyer sur un excellent soutien, grâce aux formations offertes par la CSC et la CSCBIE, à l'accompagnement de secrétaires expérimentés, à l'information et à l'échange avec des délégués d'autres entreprises, à l'information contenue dans nos brochures, nos chroniques et autres dépliants, à notre site web [www.lacsc.be/cscbie](http://www.lacsc.be/cscbie), ...

Par ailleurs, vous pouvez toujours vous adresser à la fédération professionnelle de la CSCBIE de votre région en cas de problèmes et pour toutes questions. Vous en trouverez les adresses ci-après.

La CSCBIE dispose d'une équipe de plus de 2.700 militants qui s'engagent chaque jour dans leur entreprise. Ils sont appuyés par près de 200 membres du personnel de la CSCBIE et réalisent chaque jour, avec enthousiasme, un important travail syndical. **Vous pouvez donc compter sur un excellent accompagnement !**

## 4 Qui peut devenir délégué ?

*Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :*

- ☞ Avoir au moins 18 ans ;
- ☞ Avoir au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise (si vous êtes candidat pour devenir délégué jeunes pour défendre l'intérêt de vos collègues employés de moins de 25 ans, il suffit d'avoir seulement trois mois d'ancienneté dans l'entreprise).

*Vous avez décidé de poser votre candidature ? La CSCBIE vous soutient dans cette démarche !*



L'équité est une chose importante pour nos délégués qui agissent e.a. pour un travail de qualité, une rémunération juste, un travail d'équipe, ...

## 5 Nombre de délégués par entreprise

Une délégation syndicale peut être constituée à la demande d'un syndicat dans les entreprises comptant au moins 50 travailleurs dont au moins 10 employés.

Nombre d'employés	Nombre de délégués
De 10 à 49 employés	2 délégués effectifs
De 50 à 100 employés	3 délégués effectifs
De 101 à 250 employés	6 délégués effectifs
De 251 à 500 employés	10 délégués effectifs
+ 500 employés	14 délégués effectifs

Le nombre de délégués est réparti en concertation avec les différentes organisations syndicales.

En appui des délégués effectifs, il est également possible de désigner des délégués suppléants. Chaque organisation syndicale représentée dans la délégation syndicale, peut désigner un délégué suppléant par tranche entamée de quatre délégués effectifs.







## Olivier Denison

Conducteur de chantier  
et délégué chez  
Louis De Waele

*“Dans l’entreprise depuis 20 ans, je suis devenu délégué en février 2019. Pour moi, le bien-être et le respect des employés sont très importants, encore plus en situation de crise (coronavirus). La mission de délégué que je découvre me passionne beaucoup.”*



## Carmelo Napoli

Commercial  
et délégué chez  
Gobert Matériaux

*“Malgré un contexte difficile, nous avons obtenu une augmentation du montant des chèques repas, la revalorisation de certaines fonctions et de nouveaux engagements. L’emploi de l’ensemble du personnel a également été garanti après la fusion de certains dépôts. En concertation avec la direction du Groupe Gobert, nous avons veillé à la sécurité et au bien-être de tout le personnel durant la crise liée au coronavirus.”*



## Erik Vanschoonbeek

Coordinateur en isolation  
préfabriquée et délégué  
chez Hertel

*“En concertation avec l'employeur, notre délégation syndicale a pu négocier un ensemble équilibré pour les nouvelles recrues et obtenir de belles avancées pour les employés déjà en service.”*



## Els Nijs

Assistante des achats  
et déléguée chez  
Jan De Nul

*“Nous recevons régulièrement un ‘non’ de la direction, ce qui est tout à fait normal. De notre côté, nous ne disons pas toujours ‘oui’ non plus.”*



Les délégués sont à l'écoute de leurs collègues et participent activement à la recherche de solutions.

## Des questions ? Intéressé ?

Vous avez encore des questions ? Vous souhaitez de plus amples informations ? Parlez-en avec le délégué CSC dans votre entreprise. Il est le mieux placé pour vous conseiller. S'il n'y a pas de délégué CSC dans votre entreprise, n'hésitez pas à prendre contact avec un secrétaire de la CSCBIE.

Vous pouvez également vous rendre dans un secrétariat de la CSCBIE près de chez vous. Vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone ci-après. Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous épauler !

## Adresses CSC bâtiment - industrie & énergie

<b>Aalst - Oudenaarde</b>	Aalst (9300) : Hopmarkt 45	T 053 73 45 84
<b>Antwerpen (2000)</b>	Nationalestraat 111	T 03 222 70 81
<b>Bastogne (6600)</b>	Rue Pierre Thomas 12	T 063 24 47 00
<b>Brussel (1000)</b>	Pletinckxstraat 19	T 02 557 85 85
<b>Charleroi (6000)</b>	Rue Prunieu 5	T 071 23 08 93
<b>Gent - Eeklo</b>	Gent (9000): Poel 7	T 09 265 43 61
<b>Hasselt (3500)</b>	Frans Massystraat 11	T 011 29 09 80
<b>Leuven</b>	Kessel-Lo (3010) : Martelarenlaan 8	T 016 21 94 21
<b>Liège (4020)</b>	Boulevard Saucy 10	T 04 340 73 10
<b>Mechelen (2800)</b>	Onder Den Toren 4A	T 015 71 85 30
<b>Mons - La Louvière - Hainaut Occidental</b>	Mons (7000) : Rue Claude de Bettignies 10/12	T 065 37 25 93
	La Louvière (7100) : Place Maugrétout 17	T 065 37 26 11
	Tournai (7500) : Avenue des Etats-Unis 10 bte 7	T 069 88 07 42
<b>Namur - Brabant Wallon</b>	Bouge (5004) : Chaussée de Louvain 510	T 081 25 40 27
	Nivelles (1400) : Rue des Canonniers 14	T 067 88 46 35
<b>Turnhout (2300)</b>	Korte Begijnenstraat 20	T 014 44 61 01
<b>Verviers (4800)</b>	Pont Léopold 4/6	T 087 85 99 66
<b>Waas en Dender</b>	Dendermonde (9200) : Oude Vest 144 bus 2	T 03 765 23 17
	Sint-Niklaas (9100) : Hendrik Heymanplein 7	T 03 765 23 00
<b>West-Vlaanderen</b>	Brugge (8000) : Koning Albert-I-laan 132	T 050 44 41 76
	Ieper (8900) : St.-Jacobsstraat 34	T 059 34 26 31
	Kortrijk (8500) : President Kennedypark 16 D	T 056 23 55 51
	Oostende (8400) : Dr. L. Colensstraat 7	T 059 55 25 40
	Roeselare (8800) : H. Horriestraat 31 A	T 051 26 55 31

Rue Royale 45  
1000 Bruxelles

T 02 285 02 11

cscbie@acv-csc.be  
www.lacsc.be/cscbie



[cscbie.syndicat](https://www.instagram.com/cscbie.syndicat)



ACVBIE - CSCBIE

Téléchargez notre app **ACVBIE-CSCBIE**



**CSC**

bâtiment - industrie & énergie